



# SOLIDARITÉ ENSEIGNANTE

## Du bla bla ... mais pas de résultats !!!

Après l'annonce théâtrale de la suppression du samedi matin, mesure dont les conséquences concrètes ne sont pas encore clairement établies, après les résultats de certaines enquêtes qui tendent à montrer la baisse du niveau de nos élèves ... ou bien encore le ras-le-bol croissant des enseignants, nous devons nous attendre à une année 2008 difficile, surtout après les élections municipales.

La situation sera difficile aussi pour le mouvement dans le 1<sup>er</sup> degré. En effet des instructions ont été données aux inspecteurs d'académie pour n'engager les consultations à propos de la carte scolaire avec les mairies qu'après le 16 mars, fin des élections municipales et cantonales.

Ceci aura pour conséquence de différer les opérations de mouvement et de repousser le 2<sup>ème</sup> mouvement aux alentours du 9 juillet. Cela va compliquer la préparation de la rentrée 2008.

Lors du CTPA du 9 janvier, le recteur a confirmé qu'il n'y aurait pas de suppression de postes dans le 1<sup>er</sup> degré sur l'académie: la Meurthe et Moselle n'aura pas de postes à rendre au ministère. Un redéploiement aura toutefois lieu entre la Meuse (-15 postes) vers la Moselle (+ 11 postes) et les Vosges (+ 4 postes).

Selon le recteur, le ministère souhaite donner un coup de pouce à l'école primaire vu les résultats de la France à l'enquête PISA.

Dans le second degré, la donne est tout autre. On invoque la

baisse démographique pour expliquer le retrait de 235 postes. A cela il faut ajouter les 142 postes transformés en heures supplémentaires, voilà qui va encore ajouter une charge de travail aux collègues du second degré.

L'académie verra également la suppression de 41 emplois administratifs alors que ces services fonctionnent déjà avec des effectifs de plus en plus réduits. Pour cette mesure, on ne peut toutefois invoquer la baisse démographique ou alors c'est de la mauvaise foi.

Toutes ces mesures ne sont dictées que par un objectif: réduire la dette publique mais nous ne pouvons accepter que cela se fasse sur le dos des élèves. Qu'est devenue l'ambition pour un enseignement de qualité ?

Et pour en rajouter une couche, voilà que Mr Darcos veut expérimenter le service minimum à l'école. Eh oui, les ministres seront évalués sur leur capacité à mettre en œuvre les injonctions du Président de la République.

Peut être trouverez-vous cette analyse pessimiste. Pessimiste, oui, mais pas défaitiste ! Se résigner, baisser les bras, rester dans une concertation stérile, voilà ce qu'attendent de nous ceux qui jugent l'école comme un repaire de nantis dont il faut continuer à exiger plus avec moins de moyens.

Notre pessimisme doit être un pessimisme actif et progressiste ! Même dans la tourmente, vous pouvez compter sur le SE-UNSA

N° 77 JANVIER 2008

**CPPAP N° 0611 S 07883**

Bulletin bimestriel  
Section de Meurthe-et-Moselle du SE-UNSA  
4, rue Alfred Mézières BP 53365  
54015 NANCY CEDEX  
Directeur de la publication : Jean-Marc DAP  
1<sup>er</sup> Trimestre 2008 - Imp. DOHR  
Prix 2 Euros

### Au sommaire de ce numéro :

Edito	p 1
Les élèves français médiocres	p 2
Rapport Bentolila sur la maternelle	p 4
Promos 1 <sup>er</sup> degré	p 7
Service minimum	p 8
Promos 2 <sup>nd</sup> degré	p 9
Bac Pro	p 10
Ecole primaire: quelle orientation ?	p 12
Carte scolaire	p 13
Samedi matin: donnez-nous votre avis	p 14
Action 24 janvier	p 16
Fiche de suivi 2 <sup>nd</sup> degré	p 18
Les Retraités malmenés	p 20
Syndicalisation	p 21
MGEN Autonome	p 24

pour continuer à tenir la barre. Contre vents et marées, c'est **avec vous** que nous continuerons à défendre avec ténacité tous les collègues ainsi qu'un service public éducatif de qualité.

**Avec vous, agir pour ne pas subir**

**Jean-Marc DAP**

**Secrétaire Départemental**

Bonne Année 2008  
à toutes et à tous !

## LES ELEVES FRANÇAIS MÉDIOGRES ?...

Difficile de positiver dans le contexte actuel. On pourrait espérer que l'année 2008 soit vécue sous de meilleurs auspices au niveau des performances des élèves. Mais...

En effet l'enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), menée par l'OCDE en 2006 et rendue publique mardi 4 décembre 2007 confirme le classement médiocre de la France. Les résultats de l'enquête indiquent que les scores des élèves français de 15 ans sont en légère baisse par rapport aux études de 2000 et 2003 sur le plan de la compréhension de l'écrit, de la culture mathématique et de la culture scientifique, loin derrière les élèves des pays comme la Finlande, la Corée ou le Canada. En culture mathématique, la France se situe en 19<sup>ème</sup> position sur 57 pays participant à l'enquête. Elle se situe en 17<sup>ème</sup> position en compréhension de l'écrit et en 13<sup>ème</sup> position en culture scientifique.

*" La France et le Japon ont vu leurs performances en lecture diminuer, mais pour des raisons diamétralement opposées. En France, c'est la*

*proportion d'élèves en difficulté qui a augmenté, alors qu'au Japon c'est celle des bons élèves qui a baissé",* développe Eric Charbonnier, analyste à la direction de l'éducation de l'OCDE (*Journal Le Monde* du 4/12/2007)

La France se caractérise par une forte proportion d'enfants en difficulté ( 22% qui n'atteignent pas le deuxième niveau d'une échelle qui en compte six) et par une proportion d' « élites » se situant seulement dans la moyenne des pays.

L'enquête montre aussi que les élèves semblent plus doués dans l'utilisation de connaissances que dans leur explication. Enfin, le système éducatif français ne parvient pas non plus à assurer la réussite scolaire d'enfants socialement défavorisés.

Ce n'est certainement pas en supprimant des emplois d'enseignants que le tandem Sarkozy - Darcos va améliorer la situation décrite par cette enquête.

Claude THIEBAUT

## Enquête PISA

### De quoi s'agit-il ?

PISA est une enquête menée tous les trois ans. En 2006, elle a concerné 400.000 jeunes de 15 ans dans les 30 pays membres de l'OCDE et dans 27 autres pays partenaires.

Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire. Les tests portent sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique et se présentent sous la forme d'un questionnaire de fond. Lors de chaque évaluation, un sujet est privilégié par rapport aux autres.

En 2006, l'enquête met particulièrement l'accent sur la capacité des élèves à comprendre des problèmes scientifiques et à en venir à bout. Elle présente également un bilan des performances en lecture et en mathématiques par rapport aux enquêtes de 2000 et 2003.

En France, l'enquête a concerné 4 700 élèves, tirés au hasard pour

être un échantillon représentatif de la population des jeunes de 15 ans scolarisés : 2,5% d'entre eux étaient en 1ère (en avance), 49,4% en 2nde GT, 8,4% en 2nde pro (à l'heure), 34,3% en 3ème et 5,1% en 4ème (40% des élèves de 15 ans ont donc redoublé au moins une fois).

### Evolution du Classement :

La Finlande, la Corée et le Canada tiennent le haut du classement.

Les résultats de la France, sur les 30 pays de l'OCDE, sont en recul par rapport à 2003 dans tous les domaines, avec des notes en dessous de la moyenne. En sciences, nous chutons du 10<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> rang ; en maths nous tombons de la 13<sup>ème</sup> à la 17<sup>ème</sup> place et en compréhension de l'écrit, nous reculons du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> rang. Certains pays (comme l'Allemagne ou l'Autriche par exemple) ont engagé des réformes et ont remonté dans le classement. En France, les résultats de PISA ont toujours suscité une relative indifférence.

### Les résultats de la France :

L'enquête révèle une augmentation du nombre d'élèves en difficulté ainsi qu'un trop faible nombre de très bons élèves. Comme dans PIRLS, on relève que les élèves ont peur de se tromper.

La France "se situe dans le "club" des pays ayant des performances plutôt mauvaises tout en étant très élitistes.

**En culture scientifique, La France se classe dans la moyenne basse des pays développés, autour de la 17<sup>e</sup> place. En sciences, la différence entre la Finlande et la France est de 70 points, soit près de deux années d'études.**

- Les élèves français sont moins nombreux (78,9 %) que la moyenne des élèves de l'OCDE (80,7 %) à atteindre le niveau 2 qui correspond à des capacités à mobiliser des compétences et des connaissances pour aborder les problèmes liés aux sciences et à la technologie dans leur vie future. Ceci a tendance à tirer les résultats de la France vers le bas de l'échelle

globale.

- Les élèves français réussissent mieux dans le domaine des raisonnements scientifiques que dans celui faisant appel à une utilisation des connaissances.

- En ce qui concerne les questions ouvertes, comme dans Pirls, les élèves français qui ne savent pas ne répondent pas. On peut constater que les élèves ont des difficultés à sortir du cadre scolaire.

- Les filles disent se sentir moins compétentes que les garçons.

- Les élèves prennent dans l'ensemble du plaisir à faire des sciences mais n'envisagent pas pour autant de poursuivre des études scientifiques.

- L'école française crée des écarts de niveaux énormes selon l'origine sociale et ethnique.

- La baisse des résultats s'est produite principalement chez les plus faibles des élèves, on peut donc probablement affirmer que les inégalités sociales expliquent pour une bonne part ces résultats.

### **En culture mathématique, plus d'élèves de plus en plus faibles.**

La comparaison avec les résultats de 2003 montre que la baisse des performances des élèves est plus forte lorsqu'il s'agit d'énoncés longs ou d'algorithmes décrits par un texte. On rejoint le problème de compréhension de l'écrit, mentionné dans Pirls. Le pourcentage d'élèves faibles passe de 18% à 22% et leurs performances chutent de 20 points. Il n'y a pas de différence significative entre les résultats globaux des filles et des garçons, bien que les filles soient en proportion moindre dans les niveaux faibles et élevés.

### **En compréhension de l'écrit, nous avons plus d'élèves en grande difficulté qu'avant et moins d'élèves de niveau élevé.**

Entraînant une baisse globale de 17 points entre 2000 et 2006, le pourcentage des élèves de niveau faible et très faible est passé de 15 à 22% (en moyenne dans l'OCDE on est passé de 18 à 20%), avec dorénavant 8,5% des élèves de

niveau très faible, contre 4% en 2000. Les pourcentages de niveau élevé ont suivi la dérive moyenne (de 32 à 29%).

La différence est forte entre les filles et les garçons : les filles sont beaucoup plus présentes dans les niveaux élevés (34% contre 24% de garçons) et beaucoup moins au niveau faible (17% contre 27%), reproduisant la différence moyenne de l'OCDE.

A noter que les conclusions de Pisa sur la dégradation des performances en compréhension de l'écrit rejoignent, hélas, celles de l'enquête nationale sur la maîtrise des compétences en français en fin de collège.

### **Réaction du Ministre :**

Interview Paris-Match du 06.12.2007 : *« Je ne discute pas les résultats. Il faut les prendre au sérieux. Quand on est malade, casser le thermomètre ne sert à rien. Les résultats sont médiocres et nous ne cessons de perdre des places. Il faut recentrer l'enseignement sur les fondamentaux comme la lecture et les mathématiques. Notre système ne sait pas traiter l'échec scolaire »*. Et le Ministre de poursuivre en évoquant les 2h de soutien et les stages de remise à niveau avant la 6<sup>ème</sup>.

### **Analyse du SE-UNSA :**

Les enquêtes PIRLS et PISA sont un des nombreux indicateurs de l'état de fonctionnement de notre système éducatif. Les résultats observés, croisés avec ceux de nos évaluations et enquêtes nationales, pointent 5 caractéristiques de notre système :

- nos élèves n'ont pas confiance en eux et ont peur de l'erreur ;
- nous ne savons pas traiter efficacement la difficulté scolaire ;
- le pourcentage d'élèves en difficulté augmente ;
- le pourcentage d'élèves de très bon niveau baisse ;
- nous ne corrigeons pas les inégalités sociales ou ethniques.

A l'heure de la mise en place du socle commun de connaissances et

de compétences, il convient d'engager une refonte en profondeur des champs disciplinaires et des méthodes pédagogiques, non pas dans l'objectif de « remonter » dans les classements internationaux mais pour avancer sur la voie de la réussite de tous les élèves.

Pour le SE-UNSA, les clés de l'amélioration du système ne sauraient se résumer à des heures de soutien ni à des stages de remise à niveau pour les plus faibles

Nous devons apprendre à connaître très précisément les acquis des élèves et disposer des moyens matériels et humains nécessaires pour mettre en place des dispositifs de soutien et de remédiation dès que les difficultés sont repérées.

Il faut promouvoir l'évaluation positive des acquis des élèves, accompagner la mise en place effective des cycles, donner aux enseignants du temps pour se concerter et mettre en place une pédagogie différenciée, donner aux RASED les moyens humains et financiers de fonctionner efficacement.

Et puis bien sûr, chaque école doit avoir plus de maîtres que de classes. Quant aux programmes, il faut d'une part en dresser un bilan d'application et les repenser dans une logique de continuité éducative.

Enfin rien ne se fera sans l'adhésion des enseignants. Or, ceux-ci sont las des réformes qui se succèdent à un rythme effréné ne sont pas accompagnées sur le terrain, ni par une formation, ni par des moyens supplémentaires. Le pilotage de notre système est largement défaillant. Les élèves en sont les premières victimes.

**La réussite  
de vos enfants,  
vous la chiffrez  
à combien ?**

**Pour le SE-UNSA,  
investir dans l'École  
c'est l'avenir.**

Syndicat des Enseignants - Unsa  
De nouveaux pour le syndicalisme



## **RAPPORT BENTOLILA SUR LA MATERNELLE: SOUVENT PEREMPTOIRE, PARFOIS PERTINENT**

Le SE-UNSA a pris connaissance du rapport sur l'école maternelle que M. Bentolila vient de rendre au ministre de l'Education nationale.

Il y voit un document composite, à la rigueur scientifique incertaine, dont les affirmations, parfois péremptoires, ne débouchent pas nécessairement sur des propositions concrètes et les propositions ne sont pas toujours assises sur une argumentation. Le peu de connaissance des pratiques réelles des enseignants y est frappant.

Quatre carences véritables y sont pointées :

- la formation initiale et continue spécifique pour les enseignants de maternelle ;
- la guidance pédagogique des ateliers d'apprentissage ;
- un repérage et un suivi efficaces des enfants présentant des troubles spécifiques du langage ;
- un manque d'outils spécifiques aux apprentissages en maternelle.

Sur les conclusions formulées, le SE-UNSA est clairement en désaccord avec celle sur le désengagement progressif de la scolarisation à 2 ans. Il approuve par contre pleinement l'obligation scolaire à 3 ans qu'il revendique depuis des années.

Le SE-UNSA n'oublie pas que ce document n'a que le statut d'un rapport. Il dépend désormais du ministre de dire ce qu'il en retiendra pour l'école maternelle.

Paris, le 19 décembre 2007

Luc BERILLE

Secrétaire Général

### **Au SE-UNSA, on a des idées pour améliorer la maternelle...**



#### **La scolarité obligatoire et le socle commun**

L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans la scolarité obligatoire. L'école maternelle constitue un élément essentiel et original du système éducatif français. Sa place, comme une école à part entière, est toujours à renforcer.

Les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, en termes de socialisation, d'acquis, de premiers apprentissages et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure sont clairement établis. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans.



#### **La scolarisation des 2-3 ans**

Parallèlement, la scolarisation des enfants de deux à trois ans doit être effective dès lors que les parents en font la demande. Ces enfants doivent être obligatoirement inscrits et comptabilisés.

Le SE-UNSA affirme le droit à la scolarisation des tout-petits. Il dénonce les iniquités actuelles dans la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans et la régression de la scolarisation de ces élèves dans des conditions d'accueil adaptées.

La décision de scolariser des enfants de 2 à 3 ans dans une école implique tous les partenaires concernés (IA, élus, parents, enseignants...) et nécessite une réflexion sérieuse sur les moyens matériels et humains qui feront de cette scolarisation une réussite. Les conditions qui s'imposent :

Il faut que les enfants soient en capacité de

maîtriser leurs fonctions corporelles et que leur développement psychologique soit suffisant pour vivre dans une collectivité scolaire, même dans les conditions optimisées que nous revendiquons ;

L'école doit être mise en capacité de s'ajuster aux besoins spécifiques des enfants de 2 ans à 3 ans, ce qui passe par :

- des adaptations en termes de locaux et de matériels ;
- des effectifs limités à 15 élèves dans les classes de tout-petits ;
- une formation particulière de tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles ;
- un ATSEM spécialisé sur l'accueil des 2/3

ans attaché à temps plein à chaque classe comportant des tout-petits ;

- une conception du temps et de l'espace scolaires repensée.

La méthode du partenariat est indispensable pour mettre les politiques en cohérence et faire jouer les complémentarités. Les expériences (dispositifs ou classes " passerelles ", par exemple) favorisant les relations avec les familles et les structures d'accueil de la petite enfance doivent être encouragées et faire l'objet d'un engagement pérenne des différents partenaires concernés.



## La maîtrise du langage

La maîtrise des langages est un enjeu majeur de l'école primaire. La prévention de l'illettrisme doit être une priorité. Le SE-UNSA exige :

- des mesures concrètes de dépistage et de remédiation précoces des difficultés rencontrées par les élèves, concernant le langage, les apprentissages et le handicap, dès l'école maternelle par les RASED, la PMI et la santé scolaire.
- une prise en charge précoce des troubles importants par les établissements de soins
- les moyens nécessaires pour des ateliers lecture avec des groupes réduits d'élèves tout au long de l'école primaire et du collège.



## Nos revendications

**S'OPPOSER**

*et proposer !*

Chaque classe maternelle ou section enfantine doit bénéficier de la présence d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à temps plein.

Le SE-UNSA revendique la limitation des effectifs à 24 élèves par classe en maternelle avec une diminution spécifique des effectifs:

- ➔ dans les classes qui accueillent des élèves en grande difficulté et élèves en situation de handicap
- ➔ dans les classes charnières de notre système éducatif : grande section de maternelle, CP, 6ème, 2nde et dans les classes à cours multiples ;
- ➔ dans les sections de tout-petits : 15 élèves au maximum ;
- ➔ limitation à 20 élèves par classe dans les écoles situées dans les territoires dont les populations ont des difficultés.

A l'IUFM, l'école maternelle nécessite un module de formation obligatoire. La spécificité relative à la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans doit faire l'objet d'un module particulier.

La coéducation doit être au cœur des préoccupations de chacun : des temps spécifiques doivent y être consacrés et des conditions matérielles favorisant son développement doivent être recherchées.



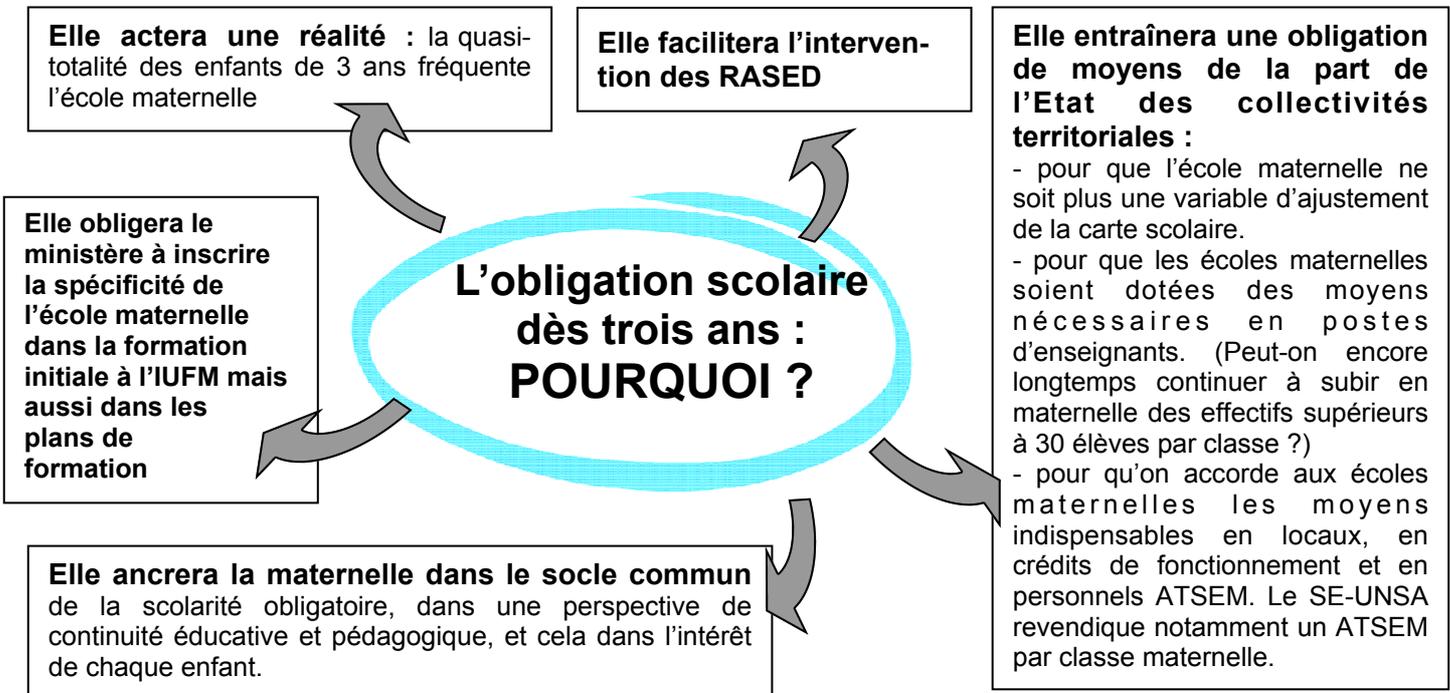


# POUR UNE ECOLE MATERNELLE DE PLEIN DROIT !

Avec le SE-UNSA

*Je revendique  
la scolarité obligatoire dès 3 ans !*

**Il est grand temps de considérer que l'école maternelle est une école à part entière !  
Notre école maternelle mérite d'être connue et reconnue !**



Coupon à envoyer au SE-UNSA de Meurthe et Moselle 4 rue Alfred Mézières BP 53365 54015 NANCY CEDEX, ou par mail à (54@se-unsa.org),

**Moi aussi, avec le SE-UNSA, je revendique la scolarité obligatoire dès 3 ans !**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : .....@.....

École : .....

Mes propositions / mes remarques :

.....  
.....  
.....

Éléments de mon expérience personnelle :

.....

# CAPD du 18 décembre 2007: Promotions 2007-2008

<b>Instituteurs</b>					
Echelon	Cadence	Promouvables	Promus	dernier promu	
				barème dernier promu	AGS
11ème	Choix	30	9	59,5	27a 03m 23j
	Mi Choix	16	11	61	22a 08m 03j
10ème	Choix	29	8 + 1	51	16a 02m 28j
	Mi Choix	17	12	52	19a 02m 28j
9ème	Choix	6	1 + 1	45	15a 10m 21j
	Mi Choix	20	14	45	14a 05m 21j
8ème	Choix	3	0 + 1	42	10a 2m 9j
	Mi Choix	1	0 + 1	43	12a 0m 17j
7ème	Choix	1	0		
	Mi Choix	1	0 + 1	42	12a 04m 26j
<b>TOTAL</b>		<b>124</b>	<b>55</b>		

La CAPD du 18 décembre a permis après examen des documents de procéder aux promotions.

Elle a examiné les promotions possibles : pour les instituteurs, entre le 01.01.2008 et le 31.12.2008, et pour les professeurs des écoles, entre le 01.09.2007 et le 31.08.2008.

Les promotions ajoutées correspondent au cumul des restes des divisions qui déterminent le nombre de promus (30 % des promouvables au Grand Choix, 5/7 au Choix, le reste à l'ancienneté). **En gras dans le tableau figurent donc les promotions obtenues avec les dixièmes restants.**

Rappel des discriminants pris en compte lorsqu'il y a égalité de barème:

**1°:** AGS – **2°:** Ancienneté dans l'échelon – **3°:** note figurant sur le document IA

- **4°:** service AIS ou ZEP - **5°:** date note d'inspection - **6°:** ancienneté Chargé d'école ou faisant fonction direction – **7°:** direction d'école – **8°:** zone difficultés avérées )

Rappel du barème: (note X 2) + AGS;  
GC: grand choix  
CH: choix

Afin de mieux tenir compte de la difficulté de certaines fonctions l'ordre de la prise en compte a été modifié et cela sera appliqué lors de la prochaine CAPD des promotions qui aura lieu fin 2008.

**Le nouvel ordre sera le suivant:**

1. AGS
2. Ancienneté dans l'échelon
3. note figurant sur le document IA
4. service AIS ou ZEP
5. ancienneté Chargé d'école ou faisant fonction direction
6. direction d'école ou chargé d'école titulaire
7. zone difficultés avérées
8. date note d'inspection

<b>Professeurs des Ecoles</b>					
Echelon	Cadence	Promouvables	Promus	dernier promu	
				barème dernier promu	AGS
11ème	<b>Grand Choix</b>	70	21	76	36a 5m 19j
	Choix	28	20	69	32a 4m 0j
10ème	<b>Grand Choix</b>	115	34	70,5	30a 8m 0j
	Choix	71	50 + 1	63	25a 11m 25j
9ème	<b>Grand Choix</b>	181	54	61	24a 9m 11j
	Choix	76	54	53	18a 10m 22j
8ème	<b>Grand Choix</b>	224	67	56,5	21a 5m 5j
	Choix	161	115	43,5	13a 0m 0j
7ème	<b>Grand Choix</b>	162	48	41	9a 0m 0j
	Choix	97	69 + 1	38,5	9a 0m 0j
6ème	<b>Grand Choix</b>	201	60 + 1	35	6a 11m 23j
	Choix	148	105	33	7a 0m 0j
5ème	<b>Grand Choix</b>	164	49	30	4a 0m 0j
	Choix	0	0	30	4a 0m 0j
<b>TOTAL</b>		<b>1698</b>	<b>746</b>		



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SERVICE MINIMUM DANS LES ECOLES : EN UNE JOURNEE ON EN PREND POUR TROIS ANS !

Protestations d'associations de maires, indignation chez les enseignants, irritation chez les fonctionnaires territoriaux dont le ministre avait oublié qu'ils étaient aussi concernés...la décision du ministre de l'Education nationale d'expérimenter le service minimum d'accueil dans les écoles primaires à l'occasion de la grève fonction publique du 24 janvier n'en finit pas de faire des remous.

Non seulement cette mise en œuvre précipitée contre-dit son engagement d'une concertation préalable, mais ce qu'il présente comme une simple expérimentation pour une date donnée est en fait un engagement sur le long terme. En effet, dans l'article 5 de la convention qu'il propose aux communes volontaires, on découvre que celle-ci est non seulement valable à compter du 23 janvier 2008, veille de la grève Fonction Publique, mais aussi pour une durée de trois ans !

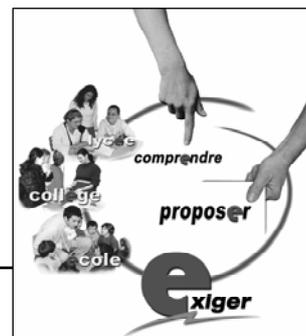
Décidément, la parole du ministre est à géométrie plus que variable. Mais ses arguments sont, de surcroît, teintés d'opportunisme. Hier, au motif que de nouveaux élus allaient entrer en mandat, il ordonnait de reporter les travaux de carte scolaire (ouvertures et fermetures de classes) après les élections municipales. Mais aujourd'hui, l'argument ne vaut plus. Pour le ser-

vice minimum, désormais, il n'y a aucun problème à ce que des élus en fin de mandat engagent immédiatement leurs successeurs pour 3 ans...

Pour le SE-UNSA, il serait grand temps de revenir à plus de sérieux. Avec l'ensemble des fonctionnaires, les enseignants sont inquiets sur leurs conditions de travail et celles de leurs élèves, sur l'avenir du service public comme sur leur pouvoir d'achat. Faute de réponses du gouvernement, ils sont contraints à l'exprimer par la grève, usant ainsi d'un droit démocratique et constitutionnel.

Le SE-UNSA rappelle au ministre le défi qu'il lui a lancé le 8 janvier. Qu'il applique tout simplement la loi qui fait obligation à l'employeur de négocier sur les sujets en conflit dans le délai du préavis de grève. Sur les salaires, l'emploi et le devenir du service public d'Education, le ministre n'a-t-il donc rien à négocier ?

Paris, le 11 janvier 2008  
Luc Bérille  
Secrétaire Général du SE-UNSA



### DÉCLARATION du SE-UNSA CAPA du 18 décembre 2007

Aujourd'hui lors de la CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, le SE-UNSA tient à dénoncer la pratique ministérielle qui consiste à utiliser l'avancement et la progression de carrière pour corriger la baisse du pouvoir d'achat des enseignants.

Ainsi les déclarations faites dans ce sens par le gouvernement vont jusqu'à affirmer que notre pouvoir d'achat a augmenté. Et l'on va même jusqu'à avancer qu'un professeur certifié en fin de carrière percevrait un salaire de 4100 €.

Mensonge ou manipulation de l'opinion publique ceci nous semble intolérable et pire encore, le discours ministériel s'avère être un véritable déni de la baisse du pouvoir d'achat des enseignants et plus particulièrement des professeurs certifiés.

Cette baisse, confirmée par plusieurs études publiques, se chiffre entre 1981 et 2004 à 20 % du pouvoir d'achat d'un certifié en fin de carrière. Pire encore de 2000 à 2005 c'est une baisse de plus de 6% qui est constatée.

Aussi pour le SE-UNSA, la seule référence possible pour calculer le pouvoir d'achat est la valeur du point d'indice.

Ne pas se référer à cette valeur c'est faire disparaître la notion même de carrière.

En effet, un avancement, une promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne doivent pas compenser en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat mais bien se traduire par une augmentation de salaire.

Aujourd'hui nous sommes donc réunis pour attribuer non plus un avancement ou une promotion, mais malheureusement pour redonner un peu de pouvoir d'achat uniquement à ceux qui seront promus.

Pour le SE-UNSA c'est tout simplement inacceptable !

**TABLEAU PROMOTIONS A.E. – CERTIFIES 2007-2008**

<b>A E grand choix</b>					
ECHELON	PROMOUVABLES	PROMOTIONS	PROMUS	BAR dernier	Ancienneté dernier
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11	2	0.6	1	96.8	19.503
TOTAL	2	0.6	1		

<b>A E Choix</b>					
ECHELON	PROMOUVABLES	PROMOTIONS	PROMUS	BAR dernier	Ancienneté dernier
5					
6					
7					
8					
9					
10	1	0.71	1	95	19.919
11	3	2.14	2	99.4	21.003
TOTAL	4	2.85	3		

<b>CERTIFIES grand choix</b>					
ECHELON	PROMOUVABLES	PROMOTIONS	PROMUS	BAR dernier	Ancienneté dernier
5	280	84	84	76.3	3.003
6	267	80.1	80	79.5	6.003
7	283	84.9	85	81.5	10.003
8	405	121.5	122	84	12.003
9	418	125.4	125	86.1	9.003
10	291	87.3	87	87.7	18.003
11	225	67.5	68	89.9	22.003
TOTAL	2169	650.7	651		

<b>CERTIFIES choix</b>					
ECHELON	PROMOUVABLES	PROMOTIONS	PROMUS	BAR dernier	Ancienneté dernier
5					
6	169	120.71	121	75.5	7.003
7	216	154.29	154	77.5	9.003
8	304	217.14	217	80	9.003
9	285	203.57	204	81.4	12.003
10	173	123.57	124	87.3	21.003
11	184	131.43	131	86	24.989
TOTAL	1331	950.71	951		



# GÉNÉRALISATION DU BAC PRO EN 3 ANS LE MINISTRE RECULE !

Le SE-UNSA s'est fortement mobilisé contre la note du Ministre du 29 octobre et les mesures brutales qui ont été prises par les Recteurs.

Au plan local, de nombreuses actions ont été menées le plus souvent dans un cadre intersyndical : grèves, manifestations, audiences spécifiques auprès des recteurs, des régions.....

Au plan national, nous n'avons cessé d'intervenir pour obtenir que le Ministre infléchisse sa position et que de nouvelles consignes suspendent les mesures annoncées localement pour la rentrée 2008.

Dès le début du conflit, une intersyndicale nationale s'est réunie au siège du SE-UNSA.

La contestation syndicale appuyée sur la mobilisation et l'action des personnels a payé.

## LE MINISTRE A FAIT MARCHÉ ARRIÈRE !

### Le 18 décembre le Ministre a envoyé une nouvelle note aux Recteurs qui précise :

- ➔ « Qu'il est indispensable d'approfondir la concertation sur les modalités de la rentrée 2008 et sur les perspectives 2009 (mise en place de la réforme du Bac pro 3 ans)
- ➔ Qu'une vaste consultation va être engagée au cours de l'année 2008
  - Au plan national au travers d'un protocole de discussion
  - Au plan local, dans chaque académie sous la responsabilité des Recteurs avec les partenaires sociaux, les régions..... »

## LES RECTEURS DOIVENT DONC SUSPENDRE LES MESURES LÀ OÙ ELLES ONT DÉJÀ ÉTÉ ANNONCÉES.

### LE SE-UNSA INTERVIENT EN CE SENS DANS CHAQUE ACADÉMIE CONCERNÉE

Sur ces bases le SE-UNSA a accepté de signer le protocole de discussion avec le Ministre, pour que soit enfin abordé sur le fond l'avenir de l'enseignement professionnel

---

Je souhaite recevoir le compte rendu du SE-UNSA des réunions prévues avec le ministère sur l'enseignement professionnel dans le cadre du protocole national de discussion :

Nom , Prénom..... Académie: .....

Établissement: .....

adresse électronique:.....

Coupon à retourner à SE-UNSA branche techpro 209 Bd St germain 75007 Paris

[techpro@se-unsa.org](mailto:techpro@se-unsa.org)

## Le protocole de discussion

Il est signé par le Ministre et les syndicats : SE-UNSA, le SNETAA, le SGEN-CFDT, le SNALC-CSEN.

Objectifs (extrait du protocole- intégralité du texte sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)) :

- « .....Les signataires décident d'engager des discussions s'appuyant sur les principes suivants ;
- la voie professionnelle doit participer à l'augmentation du niveau de qualification
  - la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée
  - l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification de niveau V (CAP/BEP), au niveau IV (bac pro) et à la perspective de qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle) .

Sur le fondement de ces principes, le Ministre de l'Education nationale et les syndicats signataires conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009.

Le travail en commun.....se concentrera entre autres sur :

- la place et le statut des diplômés de niveau V afin de renforcer leur capacité d'insertion dans l'emploi et la reconnaissance réelle par les branches professionnelles ;
- la détermination de passerelles entre les formations de niveau V et les formations de niveau IV ;
- l'organisation de la scolarité et les modalités pédagogiques des baccalauréats professionnels en 3ans selon les publics ;
- l'évolution de l'enseignement professionnel pour qu'il accueille de publics diversifiés dans le but d'augmenter les niveaux de qualification ;
- les perspectives pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur ;
- la mise en place de parcours diversifiés dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation »

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SE-UNSA



### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

### LE SE-UNSA SIGNE UN PROTOCOLE DE DISCUSSION AVEC LE MINISTRE

Le SE-UNSA s'était fortement mobilisé contre la note adressée par le ministre de l'Education nationale aux recteurs le 29 octobre dernier. Sans aucune concertation préalable, celle-ci annonçait sa décision de généraliser le bac professionnel en 3 ans à la rentrée 2009, avec une extension massive du dispositif dès septembre 2008.

La mise en œuvre brutale de cette note a créé, dans certaines académies, des mobilisations de la communauté éducative, dans lesquelles le SE-UNSA a joué tout son rôle. Son intervention, seul ou en intersyndicale, a permis de modifier la situation.

Dans une nouvelle note adressée ce jour aux recteurs, le ministre reconnaît en effet « les inquiétudes (suscitées) sur le terrain ». Il précise que « pour dépasser ces difficultés, il est indispensable d'approfondir la concertation, non seulement sur les perspectives 2009 mais aussi sur les modalités de la rentrée 2008 ».

Dans ce contexte nouveau qui permettra de juguler des initiatives intempestives et brutales touchant la rentrée 2008, le SE-UNSA estime que les conditions sont désormais réunies pour que s'engage enfin la concertation indispensable sur un dossier aussi complexe. Il signe donc aujourd'hui avec le ministre un protocole de discussion centré sur les questions fondamentales posées à l'enseignement professionnel.

Militant depuis toujours pour une égale dignité des trois voies du lycée (générale, professionnelle et technologique), le SE-UNSA avancera ses propositions dans l'intérêt des personnels et des élèves lors des discussions qui vont s'ouvrir. Il défendra sa conception d'une voie professionnelle réhabilitée, capable de traiter tous les publics scolaires pour les amener à la réussite. Il plaidera pour des débouchés dans l'enseignement supérieur et pour que, dans les lycées professionnels comme ailleurs, une modulation des parcours scolaires soit possible en fonction des besoins des jeunes.

Paris, le 18 Décembre 2007  
Luc BERILLE  
Secrétaire Général

# Quelle orientation pour l'école primaire ?

Le document d'orientation pour l'école primaire est présenté par Xavier Darcos comme un ensemble de propositions soumises à discussion, pour « définir un nouvel horizon pour l'école primaire ». De fait, il tente surtout de donner un habillage éducatif *a posteriori* à deux mesures annoncées sans aucune concertation, la suppression des cours du samedi matin et l'utilisation des heures ainsi récupérées pour une aide particulière aux 15% d'élèves les plus en difficulté.

Pour le SE-UNSA, cette réforme de l'école primaire doit viser la réussite et l'épanouissement de tous les élèves sans se traduire par une dégradation des conditions de travail des enseignants. C'est dans cet esprit que nous participons aux discussions avec le Ministère depuis le 22 novembre.

Nous vous proposons un zoom sur quelques propositions contenues dans ce document et vous invitons à réagir à ces quelques extraits via [54@se-unsa.org](mailto:54@se-unsa.org)

## **1 : Redéfinir les objectifs de l'école primaire**

« La première étape de cette nouvelle ambition sera de diviser par trois, d'ici la fin de cette mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd. ...Dans 5 ans, la proportion d'élève ayant redoublé une fois à l'école primaire devra diminuer et être inférieure à 10 %, quelle que soit l'origine socioprofessionnelle des familles lorsque ce n'est pas déjà le cas aujourd'hui. »

**Quelles sont les conditions à réunir à votre avis ?**

## **2 : Donner à l'école des programmes et des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés**

« La répartition des enseignements doit donc se faire à partir de blocs horaires qui donneront une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire... 24 heures hebdomadaires pleinement utilisées, sans détours inutiles ... »

**Pour vous, existe-t-il des « détours inutiles » et si oui lesquels ?**

## **3 : Evaluer autrement les professeurs des écoles**

« ...Ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves ...En cas de difficultés professionnelles avérées ou de besoin de perfectionnement, le professeur des écoles bénéficiera d'une formation professionnelle adaptée. »

**Vous paraît-il judicieux d'être évalué en fonction des progrès de ses élèves ? Pourquoi ?**

## **4 : Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté**

« La création de la semaine scolaire de 24 heures permet, pour la première fois, d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires... Ce temps sera inclus dans les horaires de service des professeurs des écoles. »

**Pensez-vous que l'aide aux élèves en difficulté, telle qu'elle est annoncée répond aux besoins des élèves ?**

**Cette nouvelle organisation du service (24h de classe + 1h de concertation + 2h de soutien) vous conviendrait-elle ? Pourquoi ?**

**Enseigner  
des «vérités» d'État ?  
Avec une seule  
méthode officielle ?**



**SE-UNSA,  
Nous défendons  
la liberté pédagogique !**

*Faites  
la différence !*

Pour retrouver l'intégralité de Document d'orientation sur l'école primaire recopier l'adresse suivante dans votre navigateur internet  
<http://media.education.gouv.fr/file/40/9/20409.pdf>

**Retrouvez le SE UNSA 54  
sur son nouveau site internet:  
<http://sections.se-unsa.org/54/>**

## Carte scolaire : que nous cache-t-on ?

Lors du CDEN du 27 novembre dernier , notre Inspecteur d'Académie nous a informé que l'arrêté de carte scolaire ne serait pas publié avant le résultat définitif des élections municipales. Les consultations des équipes municipales ne démarreraient qu'après le 16 mars 2008. Nous nous sommes indignés de cette consigne ministérielle . Voici les communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias.

### Communiqué de presse du SE-UNSA 54

6 décembre 2007

## CARTE SCOLAIRE 2008 : QUE NOUS CACHE-T-ON ?

Les mesures de la carte scolaire ne seraient rendues par l'Inspecteur d'Académie qu'après le 2<sup>ème</sup> tour des prochaines élections municipales et cantonales.

Ceci est pour le moins **surprenant, choquant et inacceptable.**

Que cherche-t-on à nous cacher ?

Les directives ministérielles seront-elles si contraignantes que les mesures que devra prendre l'Inspecteur d'Académie constitueront une nouvelle coupe sombre dans les effectifs de nos écoles et nos collègues ?

Continuera-t-on encore longtemps à sacrifier l'avenir de nos élèves au titre de la réduction de la dette publique ? C'est ailleurs qu'il faut chercher les économies ? Où est l'ambition éducative ?

Jamais par le passé des arrêtés de carte scolaire n'ont été soumis aux résultats d'élections locales, à moins que l'on ne cherche à protéger des élus qui n'auraient pu éviter des fermetures de postes d'enseignants.

Ce type de calcul serait bien malhonnête car on voudrait dissimuler l'ampleur des ravages que l'on va créer.

Jean-Marc DAP  
Secrétaire Départemental

### CARTE SCOLAIRE 1er DEGRE :

#### PETITES MANŒUVRES POLITIENNES

Le SE-UNSA a indirectement pris connaissance de l'injonction faite par le ministère aux Inspecteurs d'académie de reporter toutes les opérations de carte scolaire (\*) dans le 1er degré après les élections municipales.

Le SE-UNSA condamne cette décision unilatérale qui aura de graves répercussions sur le fonctionnement des écoles. Le report à début avril amènera en effet à une compression du calendrier :

- réduisant de 2 mois la concertation préparatoire à l'élaboration des mesures,
- compliquant les décisions municipales consécutives aux ouvertures de classes (commande de matériel, travaux...),
- perturbant les opérations de mouvement des personnels avec des risques de retard dans les affectations.

Cette mesure est totalement inédite. Jusqu'à présent, la non-superposition du calendrier électoral avec celui de la carte scolaire se faisait par un avancement des opérations administratives. On conciliait ainsi un principe républicain avec l'intérêt des élèves et des personnels.

Aujourd'hui, le politicien a pris le pas sur le républicain. Le SE-UNSA dénonce cette confusion des genres et demande au ministère de revenir sur sa décision.

Paris, le 10 décembre 2007  
Luc BERILLE  
Secrétaire Général

Dans le département de Meurthe-et-Moselle le report de l'arrêté de la carte scolaire (vraisemblablement pour mi avril) aura pour conséquence de différer sensiblement les opérations de mouvement. Le deuxième mouvement n'aurait pas lieu avant le 9 juillet. Dans ces conditions il sera difficile aux collègues de prendre contact avec leur nouveau lieu d'affectation. Cela compliquera également le travail de concertation des équipes pédagogiques (commandes, sur quelle classe serais-je affecté ? , ... )

Lors du CTPA nous avons redit au recteur notre opposition au report des opérations de carte scolaire. Mr LEROY a voulu minimiser ce décalage et répondu qu'il était légitime de consulter les nouvelles équipes municipales qui seront en place.

Pour nous, ouvertures et fermetures de classe se font bien en fonction du nombre d'élèves présents et tenir ce genre de discours pourrait laisser supposer que les équipes municipales pourraient influencer sur la carte scolaire. **A moins qu'on ne craigne de mettre en difficulté le politique lors des élections municipales et cantonales prochaines.**